DÉFINITION DE CAS DE L'HYPOGLYCÉMIE CHEZ LES NOUVEAU-NÉS À TERME À FAIBLE RISQUE

Déclarer tout nouveau-né autrement en santé de moins de 96 heures (quatre jours) ayant **toutes** les caractéristiques suivantes :

- Gestation à terme : 37 à 42 semaines
- Poids à la naissance : 2 500 grammes à 3 999 grammes
- Hypoglycémie, définie par une concentration de glucose de moins de 2,0 mmol/L dans le sang entier ou dans le sérum
- Hypoglycémie traitée à l'aide de dextrose IV

Critères d'exclusion

Les nouveau-nés chez qui on surveille l'hypoglycémie en raison de facteurs de risque connus, soit le diabète de la mère (gestationnel ou prégestationnel), un retard de croissance, une macrosomie ou une maladie néonatale grave